

*Le Chef de la Division des Affaires étrangères
du Département politique, P. Bonna,
au Ministre de Suisse à Bucarest, R. de Weck*

Copie

L RJ Confidentielle

Berne, 5 février 1944

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 22 janvier ¹ et nous vous en remercions. Les journaux suisses vous parviennent avec un certain retard, car vous auriez déjà constaté que la préparation que vous voulez bien préconiser se déroule suivant le programme que vous esquissez.

1. *Le contenu de cette lettre (parvenue à Berne le 4 février) est le suivant:*

J'ai eu l'honneur de recevoir votre dépêche du 13 de ce mois, relative aux relations futures de la Suisse avec l'U.R.S.S. [E 2001 (D) 9/2]

Il m'est agréable de constater que le travail de préparation dont j'avais fait ressortir l'importance et l'urgence est enfin commencé, du moins dans le domaine de la presse.

Dans la suite de ce travail, il conviendrait, me semble-t-il, d'inviter les «guides de l'opinion» à insister sur deux points déjà indiqués par M. le Conseiller fédéral Pilet-Golaz dans ses explications à la commission parlementaire des pleins pouvoirs:

1^o/ La rupture des relations diplomatiques avec l'U.R.S.S. n'est pas due à des divergences d'idéologie (car, si un conflit de doctrines avait suffi à la provoquer, il nous eût entraînés à rompre avec d'autres régimes non moins différents du nôtre); elle doit être attribuée à des faits concrets, dont le souvenir tend d'ailleurs à s'effacer.

2^o/ Ce n'est point par inimitié envers la Russie actuelle que le Conseil fédéral s'estime tenu d'ajourner jusqu'à la fin des hostilités en Europe la normalisation de nos rapports avec l'Union soviétique; c'est en vertu d'une décision de principe: ayant résolu de «cristalliser» les relations diplomatiques de la Suisse au point précis où elles se trouvaient lorsque la guerre a commencé (1^{er} septembre 1939), la Suisse n'a pas plus de raisons de renouer prématurément avec un Etat qu'elle ignorait alors qu'elle ne serait fondée à rompre avec d'autres Etats, reconnus par elle à cette époque et que les hasards de la lutte ont momentanément réduits à l'impuissance.

Il m'intéresserait de connaître vos vues et celles de notre Chef sur les considérations que je lui avais soumises touchant non plus les mesures à prendre pour préparer l'opinion publique à une



Quant aux inquiétudes qu'éprouvent les Suisses de Roumanie, nous les comprenons sans les partager entièrement, car nos compatriotes établis dans les régions de l'Iran occupées par des troupes soviétiques n'ont pas eu particulièrement à s'en plaindre et notre Légation à Téhéran n'a pas eu grand peine à établir avec l'Ambassade de l'U.R.S.S. les contacts propres à assurer leur sauvegarde. Sans doute la situation pourrait-elle être bien différente dans des territoires conquis de haute lutte, mais nous ne sommes nullement convaincus que les dangers auxquels les Suisses de Roumanie seraient exposés seraient efficacement palliés par la protection fort illusoire que pourrait leur accorder une tierce Puissance.

Ainsi que vous le savez, l'U.R.S.S. n'a jamais admis que les Suisses de Russie puissent être protégés par un Etat tiers et tout porte à croire qu'elle agira de même dans des territoires conquis. Aussi les précautions que vous nous demandez de prendre nous paraissent-elles dénuées d'utilité². S'il fallait simplement redouter qu'elles s'avèrent illusoires, ce ne serait peut-être pas une raison suffisante pour n'en pas faire l'essai. Mais nous inclinons à penser qu'elles pourraient être gênantes.

C'est pourquoi nous préférierions laisser évoluer les événements sans nous lier à une méthode à laquelle il sera temps de recourir si, contrairement à ce que nous pensions, vous ne trouvez pas la possibilité d'assurer par des moyens plus directs la protection de nos compatriotes.

évolution de notre politique extérieure, mais les travaux d'approche qui pourraient être entrepris dès maintenant pour rendre plus facile cette évolution elle-même.

Enfin, vous me permettez de rappeler à votre attention un problème qui se rattache à la question plus générale de nos rapports avec l'U.R.S.S.: la sauvegarde des intérêts suisses en Roumanie dans le cas d'une invasion russe ou d'une occupation militaire par les armées soviétiques. Ce problème a fait l'objet de mes dépêches des 2 avril et 4 mai 1943 (N^{os} 1664 et 2211).

En août dernier, M. le Conseiller fédéral Pilet-Golaz m'avait opposé deux objections. Il estimait, d'une part, que la situation pouvait évoluer de manière à rendre inopérantes les solutions proposées et, de l'autre, que si nous mettions trop de hâte à prendre certaines précautions diplomatiques, nous courrions le risque de voir se produire des indiscretions qui exerceraient peut-être une influence fâcheuse sur nos relations avec certains Etats.

Ne faut-il pas reconnaître aujourd'hui que l'hypothèse envisagée est plus que jamais vraisemblable, qu'elle pourrait se réaliser dans un avenir prochain? Par ailleurs, les données sur lesquelles se fondaient mes suggestions (neutralité de la Suède et maintien du bloc anglo-russo-américain) sont demeurées les mêmes. Le moment se serait-il donc pas venu d'examiner à nouveau les solutions dont il s'agit et de les appliquer si on les juge avantageuses? Bien entendu, je n'ai pas la prétention de les croire parfaites: elles ne peuvent constituer que des palliatifs. Il va sans dire que je serais heureux de voir le Département prendre toutes autres mesures qu'il estimerait utiles pour défendre efficacement nos droits et intérêts dans le royaume danubien.

En terminant, je tiens à vous répéter que la situation créée par l'absence de relations diplomatiques entre la Suisse et l'U.R.S.S. continue à préoccuper non seulement notre colonie, mais encore celles des nombreux pays dont nous représentons les intérêts. (E 2001 (D) 3/403)

2. *R. de Weck proposait de demander aux gouvernements britannique et américain d'intervenir, par le biais de leurs attachés militaires auprès des autorités soviétiques, en faveur de la Suisse. R. de Weck envisageait aussi d'entamer une démarche auprès de la Suède.*